

# La ville à l'épreuve des crises : une opportunité pour refonder la fabrique urbaine ?

Océane Peiffer-Smadja, Mathieu Saujot (Iddri)

Compte rendu de la conférence « La ville à l'épreuve des crises : une opportunité pour refonder la fabrique urbaine ? » organisée par l'Iddri le 24 juin 2013 à Paris

### INTRODUCTION

**Laurence Tubiana** précise que la préoccupation première du Club Ville du programme fabrique urbaine de l'Iddri est de comprendre comment les principes du développement durable peuvent s'inscrire dans les politiques urbaines et de réfléchir aux moyens pour y parvenir. Comment les producteurs de la ville et acteurs du développement durable peuvent-ils s'organiser pour dépasser un clivage sectoriel qui nuit à la durabilité urbaine ? Les différents thèmes abordés lors de cette conférence sont tous essentiels pour répondre à ces interrogations et pour, *in fine*, tendre vers un développement urbain moins émetteur de gaz à effet de serre, plus économe en consommation de foncier et créant moins de ségrégation sociale. Parmi ces enjeux, celui de l'énergie et de la transition énergétique, dont nos territoires sont les porteurs, est majeur.

### LES TERRITOIRES À L'ÉPREUVE DES CRISES

Les propos de **Laurent Davezies** (professeur au CNAM et à l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne [UPEC]), repris de son ouvrage *La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale* (2012, Seuil), mettent en évidence le fait que la crise des finances publiques qui se profile aura des impacts socio-économiques territoriaux différenciés, et accentuera les inégalités territoriales.

Nous entrons dans une période de crise longue, que Laurent Davezies appelle la « crise des finances publiques ». Le budget public national français, qui se caractérise notamment par un déficit important, appelle à des restructurations majeures : augmentation des impôts, déjà amorcée ; ou baisse des dépenses publiques, ou tout au moins un arrêt de la progression de ces dépenses, également déjà amorcé. Aujourd'hui, le poids des dépenses publiques dans le PIB est de 57 %, et il est voué à diminuer jusqu'à 50 %, ce qui représente environ 140-150 milliards d'euros en moins. Quels sont les enjeux socio-économiques territoriaux de telles mesures ?

Pour les comprendre, Laurent Davezies rappelle que :

- les fragmentations territoriales actuelles dans le monde sont dues, de plus en plus souvent, à un refus de la part des régions riches de continuer à financer les régions pauvres adjacentes ;
- pour compenser les conséquences territoriales de la mise en concurrence généralisée liée au phénomène de mondialisation qui s'opère depuis plus de 30 ans, le gouvernement français, à l'image de la plupart des autres pays européens, a réalisé des injections massives de dépenses publiques et sociales. Ainsi, en 30 ans, alors que le taux d'ouverture de l'économie française a augmenté de 10 points de PIB, le poids des dépenses publiques dans le PIB a crû de 20 points. Ces dépenses sociales assurent efficacement la redistribution des richesses des ménages riches vers les ménages pauvres, mais également des territoires riches vers les territoires pauvres.

Ainsi, la baisse des dépenses publiques nationales se caractérisera par un choc disproportionné entre territoires : les territoires les plus pauvres seront les plus affectés, et ce également en termes de création d'emplois. En effet, depuis le début des années 2000, en France, sur un total de 350 zones d'emplois, les 120 zones d'emploi où le taux de chômage est le plus important ont vu leur création nette d'emplois non marchands augmenter plus que celle d'emplois marchands ; ainsi, la baisse des dépenses sociales, qui casse la dynamique de l'emploi non marchand, affectera en priorité ces territoires.

Laurent Davezies note toutefois la remarquable échappée de certaines métropoles. Si la France a connu, entre 2007 et 2011, une perte d'emplois importante, et ce malgré la remontée à partir de 2010, parmi les 700 aires urbaines françaises définies par l'Insee, les 12 aires urbaines qualifiées de « métropolitaines » représentent à elles seules 75 % des créations nettes d'emploi du pays. Ce sont donc les métropoles françaises qui amortissent aujourd'hui le choc.

## AU REGARD DE L'OBJECTIF DE DURABILITÉ : BILAN CRITIQUE DE LA FABRIQUE DE LA VILLE

En introduction, **Vincent Renard** (conseiller à la direction de l'Iddri) rappelle que la maîtrise de l'expansion urbaine et des formes que prend le développement urbain constitue un véritable défi politique : il paraît en effet bien incertain de trouver les moyens de construire les 500 000 logements nécessaires tout en stoppant la consommation des

terres agricoles. Et ce d'autant plus que l'on tend à changer de paradigme juridique pour se diriger vers un droit négocié. L'État ne dicte plus les règles comme avant la décentralisation, et aujourd'hui, les dialogues souvent conflictuels entre maires et promoteurs tendent à laisser place à une décision urbaine rendue incertaine en raison des nombreux contentieux.

Selon **Nicolas Portier** (délégué général de l'Assemblée des communautés de France [ADCF]), depuis les années 1960, puis avec les réformes Chevènement, Voynet et la loi SRU, l'organisation et la gouvernance des villes, tout au moins des zones denses des grandes agglomérations, ont progressé, notamment en termes de construction d'équipements publics. Ces avancées ont contribué à l'essor des métropoles françaises et, aujourd'hui, de nouvelles réformes sont en discussion pour asseoir la gouvernance de ces métropoles. L'unification d'une partie du département du Rhône, désormais intégré à la communauté urbaine du Grand Lyon (statut de collectivité singulier autorisé depuis la réforme constitutionnelle de 2003), s'inscrit ainsi dans la poursuite de l'effort pour disposer d'une autorité à bonne échelle. Les enjeux actuels pour les villes sont de différentes natures :

- démocratique : il s'agit de rétablir une démocratie urbaine à l'échelle du bassin de vie. En effet, actuellement, l'une des difficultés rencontrées par les métropoles est l'absence de scènes de discussion démocratique à bonne échelle. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en débat et en controverse démocratique les grands enjeux de la ville, comme les options de transport par exemple, à l'échelle du bassin de vie des grandes agglomérations. Ceci ne pourra être réalisé que dans le cadre des élections communautaires à l'échelle de la métropole et appelle à une nécessaire unification des différents documents d'urbanisme (PLU, PLH, PDU, PCET, etc.).
- fiscale : la décentralisation a été dans le sens d'une progression d'un point de vue fiscal, et a fait descendre à l'échelle de la commune non pas uniquement les prérogatives d'urbanisme, mais également beaucoup de ressources fiscales, notamment les « quatre vieilles » : taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle (remplacée en 2010 par la contribution économique territoriale). Mais des progrès sont encore à faire concernant la taxation foncière qui, outre le problème de l'actualisation des valeurs locatives, compte des disparités considérables et est aujourd'hui devenue bien trop complexe. La valorisation des biens fonciers et immobiliers est fortement dépendante des investissements publics, notamment dans les

infrastructures de transport, et répond ainsi à une logique de taxation à l'échelle de l'agglomération. Tous ces éléments laissent à penser qu'il faut aller vers une refonte globale de la fiscalité locale, difficile à mettre en œuvre au vu de la complexité du système.

- il s'agit également d'établir des priorités quant aux choix d'investissement dans les différents territoires et aux dépenses des collectivités locales ; il faut aller vers une mise en cohérence des réseaux et trouver les outils de péréquation, de mutualisation des ressources administratives. En effet, dans une optique de restriction du budget public alloué aux collectivités locales, les outils de péréquation sont essentiels pour assurer que la réduction des dépenses tombe sur les territoires qui peuvent les supporter.
- il faut continuer l'effort pour disposer d'une ingénierie urbaine performante pour tendre vers des partenariats publics privés (au sens large) plus équilibrés dans les rapports de force et à des échelles pertinentes.

Nicolas Portier conclut sur le rôle de l'État, et précise que sa légitimité d'intervention réside dans la prise de mesures législatives fortes dans les zones où la gouvernance est en déshérence. C'est le cas par exemple de l'Île-de-France, qui connaît un retard notoire en termes de déploiement de structures d'intercommunalité et de structuration des moyens, et pour laquelle il convient au plus vite de trancher quant à son statut institutionnel. Mais les modes d'intervention de l'État doivent être revus ; ainsi, les systèmes de leviers fiscaux (aides à l'investissement locatif par exemple) sont aveugles au territoire et ont montré leurs limites. De plus, l'État s'est fragmenté en différents opérateurs et, bien que ceci puisse être efficace pour certains territoires dotés d'une bonne organisation et de moyens importants, dans des territoires qui n'ont pas la capacité de se servir de ces outils au service d'un vrai projet de territoire, on assiste plutôt à une production de fragmentation institutionnelle (ANAH, ANRU).

Vincent Renard l'a rappelé en introduction de la table ronde, la production urbaine est en panne : les grandes opérations réalisées en ZAC représentent moins de 10 % des opérations en France.

**Jean-Michel Roux** (directeur de la société de conseil Transversal) distingue plusieurs raisons expliquant cette situation :

- le foisonnement de normes qui appelle à un choc de simplification ;
- des difficultés de financement :
  - les budgets des opérations s'inscrivent dans une logique de rentabilité de court terme, or

la valorisation urbaine se réalise sur le long terme ;

- en France, les investisseurs manquent dans le secteur immobilier, notamment pour le logement ;
- certaines communes ne combattent pas, voire se félicitent de la *gentrification* de leurs territoires, or ces comportements conduisent à une hausse des coûts du foncier, véritable frein à la construction, notamment de fonctions de faible rentabilité (équipements publics, parcs publics, logements sociaux) ;
- des difficultés dans la conception même de l'aménagement en France, caractérisée par une faible flexibilité des grands projets et la réduction de l'aménagement durable à quelques concepts, tels que densité, mixité et économies d'énergie ;
- une inégalité de vision politique pour les différents territoires. La plupart des agglomérations françaises s'organisent en trois couronnes : l'hyper centre, dirigé par un maire doté de pouvoirs importants et dans lequel on ne peut plus construire beaucoup ; une première couronne, où le malthusianisme est prédominant, avec toutefois quelques réalisations de pointe ; et une seconde couronne, qui correspond au périurbain lointain, qui s'organise en un foisonnement de petites communes, dont les maires n'ont bien souvent pas de véritable projet urbain pour leur territoire et sont dotés de faibles moyens financiers et d'ingénierie. Et ceci se ressent dans l'organisation des transports, avec un réseau organisé radio-concentriquement qui pose des problèmes de mobilité importants ;
- l'absence de politiques foncières fortes.

Pour Jean-Michel Roux, il est essentiel de considérer avec plus de sérieux ce qui se passe dans le périurbain, de recréer une pensée urbaine pour ces espaces.

**Christian Caye** (délégué au développement durable de Vinci) explicite le rôle et la position des grandes entreprises de BTP tels que Vinci. Il s'agit pour ces entreprises de participer à la construction d'une ville plus durable, de ne plus seulement se cantonner à la question du bâtiment, mais à celle de l'intégration des constructions dans le système urbain. Il y a un enjeu fort pour tendre vers un aménagement urbain créateur de valeur sur le long terme et pour trouver les moyens de mobiliser cette valeur pour pallier les problèmes de financement de la production urbaine. Ainsi, il est impératif de prendre en compte les effets de long terme de l'aménagement pour construire des modèles économiques plus rationnels. En participant à

toutes les phases du cycle de vie des bâtiments construits, Vinci peut optimiser les formes de coopération entre les différents acteurs ; il s'agit de travailler ensemble pour faire mieux et accompagner les grandes transitions de demain, comme la transition énergétique. De plus, la question du développement des indicateurs prenant en compte toutes les caractéristiques d'un bâtiment est cruciale pour tendre vers des constructions plus performantes sur tous les plans.

**Denis Baupin** (vice-président de l'Assemblée nationale) développe plusieurs enjeux actuels majeurs auxquels les villes vont être confrontées.

D'une part, il faut considérer la question, aujourd'hui largement sous-estimée, de la résilience de nos territoires. Comment demain les territoires vont-ils se nourrir ? Comment demain pourra-t-on répondre aux besoins en eau et en énergie des populations sur nos territoires ? Il est frappant de constater par exemple qu'en Île-de-France, région fortement agricole, 99 % de l'approvisionnement en nourriture provient de productions hors région. De même, en cas de sécheresse, certains territoires sont appelés à réduire leur consommation en eau, alors même que leur eau sur place est envoyée dans d'autres territoires.

Globalement, nous devons être capables de mettre en place des mécanismes financiers qui permettent de réaliser des investissements rentables sur le long terme, comme par exemple l'isolation des bâtiments rentable sur la durée de vie d'un bâtiment (surtout si le prix de l'énergie augmente). Le système de financement est aujourd'hui dans une logique de rentabilité de court terme qu'il convient d'orienter vers des investissements créateurs d'emplois et de valeur de long terme ; on peut ainsi prendre l'exemple de l'Allemagne, où 390 000 emplois ont été créés dans le champ des énergies renouvelables. Ainsi, comment faire en sorte que le système financier aille dans le sens de l'intérêt collectif ?

De plus, Denis Baupin note qu'il est frappant de constater que la valorisation du foncier et de l'immobilier, largement encouragée par certains dispositifs publics nationaux, a conduit à des situations aberrantes, comme par exemple la baisse démographique constatée dans des lieux bien desservis de Paris, parce que le prix du foncier y est tellement élevé que seules des résidences secondaires sont construites (répondant ainsi à la seule demande en adéquation avec les prix, celle de très haut de gamme).

Il note également que la « France des propriétaires » a longtemps été un moteur des politiques publiques et a accentué la hausse des prix fonciers, aujourd'hui responsable du blocage des marchés

et des constructions. Quelles politiques mettre en place pour lutter contre ces effets des marchés ? La question du périmètre d'intervention est alors cruciale. Les différentes politiques publiques doivent-elle s'organiser sur différents périmètres ?

**Vincent Renard** conclut sur la question de la propriété foncière. Il note qu'une solution adoptée dans beaucoup de pays est la séparation de la propriété du bâti et du sol. Ainsi, 2 milliards de logements dans le monde sont construits sur des terrains n'appartenant pas aux propriétaires des logements bâtis dessus. Juridiquement possible en France, largement utilisée dans les pays d'Europe du Nord, cette solution absente du territoire français peut pourtant permettre d'échapper à la montée spectaculaire des prix du foncier.

## QUI EST PORTEUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

**Olivier Mongin** (directeur de la revue *Esprit*) revient dans un premier temps sur la question politique et démocratique posée par les villes dans un monde globalisé. Les problématiques urbaines doivent être abordées en considérant leur rôle à l'échelle mondiale ; il est frappant de constater par exemple que la crise des *subprimes*, qui a débuté dans le secteur immobilier américain, a eu des conséquences économiques globales. Et, à ce titre, on peut se poser la question du rôle de l'État dans ce monde de plus en plus globalisé.

Aujourd'hui, nous sommes face à un phénomène de mondialisation urbaine ; le mode de vie urbain pénètre tous les territoires. Dans un avenir très proche, les crises seront des crises urbaines (cf. ouvrage de Michel Lussault, *De la lutte des classes à la lutte des places*, 2009, Grasset). Les inégalités territoriales sont creusées par la mondialisation, et de plus en plus de personnes évoluent dans des modes d'habitat informel et s'organisent de manière informelle. La question urbaine doit porter ces questions et il s'agit de considérer en premier lieu le problème démocratique des villes, notamment pour assurer la participation des habitants dans la décision urbaine. La question du périmètre d'intervention est cruciale : dans quel périmètre faut-il construire une vision ? Il faut inclure l'urbanisation qui prend forme de manière informelle dans cette vision ; longtemps, on n'a pas su voir le périurbain, il convient aujourd'hui de l'inclure dans notre vision du territoire.

La responsabilité de l'État dans la connectivité des territoires, notamment à travers les politiques de mobilité, est un point essentiel ; aujourd'hui, la circulation, la mobilité porte tout le système

urbain. Il est frappant de constater que les États « faibles », tels que les États fédéraux comme au Brésil, gèrent mal ces questions de connectivité ; ainsi, par exemple, les ouvriers de São Paulo demandent à dormir dans l'usine pour éviter le trajet qu'ils ont à faire pour rentrer chez eux.

Les mécanismes de production urbaine conduisent de plus en plus à des nappes urbaines qui s'étendent de manière incontrôlée et non vers des villes polycentriques bien connectées, formes urbaines pourtant reconnues pour correspondre aux principes d'un développement durable.

## LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La question énergétique réinterroge les dimensions de la fabrique urbaine. La transition énergétique qui prend forme dans nos territoires nécessite de trouver des réponses aux questions de gouvernance, d'équité individuelle et territoriale (péréquation), de mettre en œuvre des modes de financement adaptés, notamment au défi de la rénovation thermique, ainsi que des solutions technico-économiques pour permettre aux acteurs publics et privés de produire la ville dans une approche systémique. Ces défis s'inscrivent dans la volonté d'orienter les formes que prend le développement urbain et de mettre en place des politiques de mobilité connectées aux politiques urbaines, pour éviter de fragiliser les populations les plus vulnérables. Elle fournit donc une direction fertile pour réexaminer et enrichir, sous un angle renouvelé, les constats et les interrogations du Club Ville. Sur quels leviers stratégiques, quels outils de planification, quelle dynamique d'acteurs, quels mécanismes d'investissement et quels changements sociétaux les villes peuvent-elles construire leur transition énergétique ?

**Patrick Criqui** (directeur de recherche au CNRS) revient dans un premier temps sur les enjeux du débat sur la transition énergétique, et établit quatre grandes trajectoires ou quatre grandes familles de scénarios en distinguant :

- des scénarios qui s'appuient en particulier sur l'électricité pour réaliser la décarbonation du système énergétique français ;
- des scénarios dits de diversité, avec une réduction de la demande d'énergie finale assez modérée, mais l'utilisation d'un mix diversifié ;
- des familles de scénarios supposant une réduction plus prononcée de la consommation de l'énergie finale, fondée avant tout sur l'efficacité énergétique ;
- des scénarios combinant efficacité et sobriété.

La question du mix énergétique a également

constitué un point structurant du débat sur la transition énergétique. Certains scénarios donnent la priorité au renouvelable et comptent sur la sortie complète du nucléaire ; d'autres, au contraire, considèrent que le nucléaire est un atout sur lequel il faut s'appuyer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le système énergétique français.

Patrick Criqui souligne que des progrès ont été faits dans la capacité à décrire les différentes trajectoires en termes de coûts sectoriels, de besoins d'investissements et de dynamiques d'investissement. Mais des incertitudes demeurent concernant :

- les coûts du nucléaire, notamment la troisième génération ;
- les coûts systémiques des renouvelables, essentiellement des coûts d'ajustement permanent de l'offre et de la demande d'électricité ;
- la question de la macroéconomie de l'emploi : des études ont été réalisées sur les impacts sur l'emploi des différents scénarios mais il est toujours difficile d'évaluer les gains sur la facture énergétique par rapport à la perte de compétitivité éventuelle pour différents horizons, et tout ceci compte tenu de l'évolution possible du prix de l'énergie ;
- l'évaluation des conséquences environnementales des différents scénarios ;
- l'articulation entre les scénarios pour la France et le développement énergétique territorial. Il convient en effet de distinguer sobriété individuelle et sobriété collective, et, à ce titre, l'aménagement des villes peut faciliter des changements de comportement importants.
- la dimension internationale et plus particulièrement la dimension européenne de la question. La transition énergétique ne signifie pas la même chose dans les différents pays européens, et se pose alors la question de l'articulation des diverses politiques. Par exemple, dans certains scénarios européens, les énergies renouvelables variables (éolien et solaire) représentent deux tiers de la production totale d'électricité ; il convient de s'interroger sur un possible ajustement d'un système européen avec de telles contraintes. La transition dans un pays comme la France devrait s'articuler autour, d'une part, du développement possible du *super grid* européen, qui mettrait en relation les différents systèmes électriques et les différentes sources d'énergies renouvelables variables, et, d'autre part, des *smart grids*, qui correspondent à des réseaux intelligents au niveau local. C'est la bonne articulation entre réseaux locaux, réseaux nationaux et réseaux européens qui pourra éventuellement mener à une transition harmonieuse.



Aujourd'hui, il est indéniable que les politiques de la ville sont essentielles pour assurer une sobriété volontaire, respectant la qualité de vie dans le bâtiment et dans les transports. Le chantier de la rénovation énergétique du parc existant apparaît crucial.

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR REFONDER LES POLITIQUES URBAINES ?

Pour **Michel Colombier** (directeur scientifique de l'Idri), le débat aujourd'hui ne peut se contenter de trouver des solutions globales pour les grandes structures énergétiques ; il faut se pencher sur la valorisation de ressources locales comme la chaleur, le gaz, etc. Il est frappant de constater qu'au niveau national, les débats restent éloignés de la réalité du terrain. Toute la difficulté réside dans le fait de savoir dans quelle société va s'inscrire cet approvisionnement énergétique. Quel va être le mode de vie futur ? Au sein des territoires, l'approche est beaucoup plus pragmatique, les questions posées dans le cadre du débat sur la transition énergétique rencontrent immédiatement l'action des élus et les préoccupations des citoyens et des entreprises.

**Dominique Gros** (maire de Metz) rappelle que la ville de Metz mène une politique ambitieuse de transition énergétique : les investissements dans la rénovation des équipements publics ont été massifs et, aujourd'hui, environ 60 % de l'énergie sont produits par une usine d'incinération d'ordures ménagères et par une centrale de biomasse, le reste étant du gaz, avec également quelques centrales hydrauliques. La ville compte ainsi 30 % d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux, et prévoit 43 % en 2020, entre l'hydraulique, les ordures ménagères, la biomasse, etc. Pour mener à bien ces projets, la ville est dotée d'une régie (une CEM), qui appartient pour 85 % à la ville et pour 15 % à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Le maire précise que les initiatives locales ont été fondamentales, mais que ces projets ne sont pas possibles sans un système de solidarité national fort.

Dominique Gros revient également sur le problème de la précarité énergétique en appelant à commencer par comptabiliser l'énergie partout, notamment dans le cas des copropriétés. La facture reste ce qui détermine les changements de comportements ; il convient donc de responsabiliser les citoyens en organisant à l'échelle des collectivités locales une comptabilisation des consommations. En ce qui concerne les travaux de rénovation chez les particuliers, il s'agit aujourd'hui de trouver les

moyens d'anticiper et de mobiliser la plus-value sur les biens d'une rénovation énergétique pour investir, et cela doit se penser au niveau national.

**Laurence Rossignol** (sénatrice) souligne le grand décalage entre l'innovation des collectivités territoriales en matière de transition énergétique ou écologique et le blocage national des débats. Certaines collectivités investissent sur un mode de production, d'autres dans les transports, et produisent des expériences locales majeures. Il est inquiétant de constater qu'à l'échelle nationale, certains référents politiques pensent encore qu'écologie et progrès entrent en conflit. Les collectivités territoriales ont complètement dépassé cette contradiction. Elles ont compris que les investissements réalisés aujourd'hui dans la transition énergétique sont probablement les poches d'équilibre financier des collectivités de demain. Toutefois, l'ensemble de ces expériences, aussi utiles soient-elles aux politiques, ne peuvent constituer un projet politique global en matière d'écologie. Comment transposer cette vision au plan national, et global ? Comment dépasser le court-termisme qui fonctionne en vent contraire par rapport à la transition énergétique et le projeter dans un moyen terme ?

Laurence Rossignol est d'avis qu'il faut s'accorder sur des objectifs de long terme à l'horizon 2050, en acceptant l'incertitude dans les années à venir, et effectuer des réformes dans les dix ou quinze ans à venir pour maîtriser la demande d'énergie.

**Michèle Bellon** (présidente du directoire d'ERDF) présente le rôle et la responsabilité des grands groupes, tels qu'ERDF, dans la transition énergétique. Elle rappelle qu'ERDF est un service public, qui couvre près de 95 % du territoire. Ailleurs, ce sont des entreprises locales de distribution, comme à Metz. Ce système national permet de délivrer de l'électricité au même prix à tous les consommateurs et garantit l'attractivité des territoires, villes ou monde rural.

Historiquement, les réseaux ont été conçus à partir de grandes centrales de production et de réseaux de très haute tension qui distribuent l'électricité sur l'ensemble du territoire par de grandes autoroutes, puis par de la distribution, soit moyenne tension et basse tension, dans des réseaux interconnectés. Aujourd'hui, le défi est de combiner les différentes sources d'énergies, grandes structures de production et production locale, afin d'optimiser au mieux l'énergie à la maille locale.

L'un des principaux enjeux pour ERDF est de travailler en amont avec les collectivités locales pour accompagner les projets d'innovation, d'énergies

renouvelables, et les politiques d'aménagement du territoire, de transport, etc. Cela nécessite de coordonner les actions à l'aide des différents documents d'urbanisme : plans climat-énergie territoriaux (PCET), schémas de cohérence territoriale (SCOT), schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), schémas régionaux climat air énergie (SRCAE), etc.

L'un des défis posés par la transition énergétique est de permettre le raccordement au réseau des énergies renouvelables. En effet, en France, en lien avec la cherté du foncier, la plupart des grandes installations productrices d'énergies renouvelables (grandes fermes éoliennes ou photovoltaïques par exemple) se situent sur des terrains de faible valeur souvent éloignés des consommateurs ; il s'agit alors de développer des réseaux pour raccorder ces structures de production au réseau de distribution.

Il s'agit également de maintenir une collaboration entre les grands groupes et les PME à l'échelle locale. Et les nouvelles technologies, qui permettent d'intégrer la complexité d'un système et de gérer en temps réel les consommations et l'équilibre de l'offre et la demande, peuvent être un élément de réponse à la fois à l'efficacité du réseau et à la question de l'emploi généré par la transition énergétique, que ce soit pour les grands groupes ou les PME. Les compteurs communicants constituent ainsi la première phase du réseau intelligent, et cela peut générer 10 000 emplois de plus par an pendant la période du déploiement (6 ans) et de l'activité générée pour les installateurs électriciens en aval du compteur.

En outre, la lutte contre les précarités énergétiques est une priorité, qui doit se mettre en place avec une première phase de détection de la précarité, à laquelle ERDF contribue à l'aide d'outils mis à disposition des collectivités.

**Pauline Mispoulet** (présidente du Gesec [GIE PME bâtiment/énergie]) présente le Gesec, groupement d'intérêt économique, qui réunit 350 PME de 10 à 250 salariés sur l'ensemble du territoire français. Elle rappelle qu'en France, 99 % des entreprises ont moins de 50 salariés, et revient sur les difficultés que connaissent actuellement les entreprises de petite taille vis-à-vis du processus de transition énergétique.

- La demande chez les clients particuliers n'a cessé de décroître, témoignant de leur perplexité quant aux solutions à adopter pour aller vers plus de sobriété ; les exemples forts manquent qui pourraient encourager les particuliers à s'engager dans la transition énergétique.
- De plus, dans le domaine de l'énergie, depuis une petite dizaine d'années, le marché s'est

progressivement fermé aux PME. En France, deux sociétés privées productrices d'énergie sont chargées de porter le projet énergétique national. L'accès est rendu encore plus difficile en raison du recours massif aux contrats de performance énergétique ; même s'ils permettent aux collectivités locales de financer les travaux énergétiques, pendant toute leur durée (entre cinq et vingt ans), il n'y a aucune possibilité pour les PME de s'y insérer. Ainsi, alors qu'auparavant les PME locales pouvaient répondre à certaines missions, aujourd'hui les marchés sont intégralement fermés et seuls 4 ou 5 acteurs – tous des filiales des énergéticiens – sont capables de répondre à des contrats de performance énergétique.

La question des outils de politiques publiques à promouvoir est tout à fait cruciale, ainsi que celle du modèle économique que l'on souhaite. De ce point de vue, l'État a des difficultés à prendre position : il est l'actionnaire des grandes sociétés qui produisent l'énergie, mais a également une responsabilité sociale vis-à-vis des PME, qui génèrent des emplois, et vis-à-vis des citoyens dans la lutte contre la précarité énergétique.

## QUELLES PISTES DE SOLUTIONS ?

**Laurence Tubiana** conclut sur le fait que le débat sur la transition énergétique a ouvert un espace de discussion qui n'existait pas jusque-là, et qui a permis de mettre en évidence un décalage entre, d'une part, une vision nationale peu connectée à la réalité du terrain, et, d'autre part, des débats locaux concrets sur les moyens de réaliser la transition énergétique. Cette polarisation entre le local, déjà engagé dans la transition énergétique, et une perspective nationale qui est au contraire globalement réservée, témoigne de la difficulté pour l'ensemble du système français d'aborder la question d'un projet commun sur l'énergie ; un effort est à produire pour travailler ensemble, pour analyser les problèmes un par un et trouver des solutions communes.

La transition énergétique est une véritable opportunité pour créer des emplois et de l'activité économique. De plus, il s'agit d'un domaine dans lequel nous avons en France toutes les capacités à produire les technologies, les savoir-faire et les organisations, mais, aujourd'hui, de trop grandes craintes de la part des différents acteurs quant au changement demeurent. L'idée que le changement serait plus coûteux que le maintien est encore trop répandue, et les acteurs n'acceptent pas que des changements dans le système énergétique français

auront lieu, et qu'il s'agit de les programmer, de les anticiper à l'aide des différents scénarios.

Anticiper, programmer et penser la transition écologique doit se faire de manière coordonnée avec l'organisation des villes et des territoires ; ainsi, nous sommes loin d'avoir trouvé les formes de gouvernance et, nous l'avons constaté avec le débat sur la décentralisation, la crainte domine de changer le système, de l'ouvrir, de le rediscuter et de créer des liens de coordination qui aujourd'hui manquent.

À la suite de ce débat sur la transition énergétique, des assouplissements réglementaires et des solutions de financement, en particulier sur la capacité de mobiliser ces ressources locales, vont émerger. Toutefois, parallèlement, on va se heurter forcément à la vision du système d'ensemble, qu'on n'arrivera jamais à réussir complètement. Ainsi, la transition énergétique doit s'inscrire dans la réflexion urbaine en tant que sujet transversal, qui questionne l'urbanisme, l'aménagement territorial, les formes urbaines, la question de la mobilité, les rapports entre centralité et décentralisé et, pour beaucoup, l'expérimentation.

Il existe des espaces d'expérimentation : en Allemagne par exemple, le *crowd funding*, financement volontaire de la part des citoyens, est utilisé pour les énergies renouvelables. Quelle place donne-t-on à ces initiatives ? Comment leur reconnaît-on un statut ? Comment instaure-t-on dans les politiques publiques cette capacité de révision et d'innovation ? Il s'agit de réussir le défi de donner une place suffisante à l'innovation, dans dix ou quinze ans, pour avoir un système énergétique profondément remodelé, beaucoup plus adaptable, beaucoup plus capable de répondre à l'augmentation des prix de l'énergie.

Il semble aujourd'hui que la société française doive choisir une trajectoire à 2050, et cela doit être une trajectoire de sobriété, parce qu'il est impensable d'avoir une économie sobre en carbone si elle n'est pas extrêmement économique du point de vue de l'énergie. Nous avons la possibilité de bâtir notre mix énergétique diversifié, plus équilibré, par rapport à celui qu'on connaît aujourd'hui en se reposant sur des acquis solides. ■